

COMPTES INDIVIDUELS IFRS

2018



Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2018

COMPTES INDIVIDUELS IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2018	2
Compte de résultat IFRS	2
État du résultat global IFRS de la période	2
Bilan IFRS - Actif	3
Bilan IFRS - Passif	3
Tableau des flux de trésorerie IFRS	4
Variation des capitaux propres IFRS	5
ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS IFRS	6
A. Principes généraux et recours aux estimations	7
B. Faits marquants de la période	11
C. Principales composantes du compte de résultat	11
D. Contrats de concession	16
E. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	17
F. Capitaux propres	21
G. Financement et gestion des risques financiers	22
H. Avantages du personnel et paiements en actions	31
I. Autres notes	34
J. Événements postérieurs à la clôture	35
K. Litiges	35
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES INDIVIDUELS IFRS	36

COMPTES INDIVIDUELS IFRS AU 31 DÉCEMBRE 2018

Compte de résultat IFRS

(en millions d'euros)	Notes	2018	2017
Chiffre d'affaires	4.1	1 581,1	1 521,4
dont:			
Chiffre d'affaires d'exploitation		1 441,1	1 400,4
Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession		139,9	121,0
Produits des activités annexes		3,6	1,9
Charges opérationnelles	4.2	(757,7)	(718,7)
Résultat opérationnel sur activité		827,0	804,5
Paiements en actions (IFRS 2)	21	(2,5)	(2,0)
Autres éléments opérationnels courants		(7,6)	0,0
Résultat opérationnel courant		816,8	802,5
Éléments opérationnels non courants		0,0	0,0
Résultat opérationnel	4.2	816,8	802,5
Coût de l'endettement financier brut		(75,8)	(90,0)
Coût de l'endettement financier net	5	(75,8)	(90,0)
Autres produits et charges financiers	6	1,2	(2,6)
Impôts sur les bénéfices	7	(253,0)	(252,9)
dont impact des variations non courantes de la fiscalité différée ^(*)		(0,4)	(9,2)
Résultat net		489,3	457,1
Résultat net par action (en euros) - y compris effets fiscaux non courants^(*)	8	120,56	112,62
Résultat net par action (en euros) - hors effets fiscaux non courants^(*)		120,64	114,89

^(*) En 2018, les effets fiscaux non courants sont limités: - 0,4 million d'euros sur la charge d'impôts consolidée. Ils résultent des mesures fiscales suivantes adoptées en France par la loi de finances 2018 et celle rectificative de 2017: la contribution exceptionnelle de 15 % d'impôt sur les sociétés, l'invalidation de la contribution de 3 % sur les dividendes et l'abaissement progressif du taux de l'impôt sur les sociétés en France de 33,33 % à 25 % à compter de 2022 conduisant à une réévaluation des impôts différés de Cofiroute. En 2017, les effets fiscaux non courants étaient de - 9,2 millions d'euros sur la charge d'impôts consolidée. Ils résultaient des mêmes mesures fiscales adoptées en France par la loi de finances 2018 et celle rectificative de 2017.

État du résultat global IFRS de la période

(en millions d'euros)	2018	2017
Résultat net	489,3	457,1
Variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie ⁽¹⁾	(0,3)	(0,3)
dont:		
Couvertures de flux de trésorerie ⁽¹⁾	(0,3)	(0,3)
Impôt ⁽²⁾	0,1	0,1
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	(0,2)	(0,2)
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	0,4	1,4
Impôt	(0,2)	(0,5)
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	0,2	0,9
Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres	0,0	0,7
Résultat global	489,2	457,8

⁽¹⁾ Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

⁽²⁾ Effets d'impôts liés aux variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (part efficace) et des coûts de couverture.

Bilan IFRS - Actif

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	9	4 702,4	4 768,2
Autres immobilisations incorporelles	10	1,2	2,7
Immobilisations corporelles du domaine concédé	10	215,3	228,5
Immobilisations corporelles	10	6,8	7,1
Instruments dérivés actifs non courants	16 - 19	48,7	54,2
Total actifs non courants		4 974,3	5 060,7
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	12	1,9	2,0
Clients et autres débiteurs	12	106,5	110,2
Autres actifs courants d'exploitation	12	50,9	38,6
Autres actifs courants hors exploitation		0,0	1,5
Instruments dérivés actifs courants	16 - 19	17,1	51,4
Actifs financiers de gestion de trésorerie	17	0,0	4,0
Disponibilités et équivalents de trésorerie	17	237,6	840,6
Total actifs courants		414,1	1 048,4
Total actifs		5 388,5	6 109,1

Bilan IFRS - Passif

(en millions d'euros)

	Notes	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux propres			
Capital social		158,3	158,3
Réserves		160,5	166,9
Résultat net de la période		489,3	457,1
Opérations enregistrées directement en capitaux propres		(2,0)	(2,0)
Total capitaux propres	14	806,0	780,2
Passifs non courants			
Provisions pour avantages du personnel	20	19,7	18,8
Emprunts obligataires	16	3 140,5	3 131,8
Autres emprunts et dettes financières	16	456,5	708,4
Instruments dérivés passifs non courants		39,2	49,5
Autres passifs non courants		3,8	2,5
Impôts différés nets passifs	7.3	140,4	146,0
Total passifs non courants		3 800,1	4 057,0
Passifs courants			
Provisions courantes	12.4	258,4	241,0
Fournisseurs	12.1	39,3	32,9
Dettes sur immobilisations		58,7	47,1
Autres passifs courants d'exploitation	12.1	115,3	111,5
Passifs d'impôt exigible		6,3	6,0
Instruments dérivés passifs courants	16 - 19	0,8	26,8
Dettes financières courantes	16	303,5	806,5
Total passifs courants		782,3	1 271,9
Total passifs et capitaux propres		5 388,5	6 109,1

Tableau des flux de trésorerie IFRS

(en millions d'euros)	Notes	2018	2017
Résultat net de la période		489,3	457,1
Dotations aux amortissements	4,4	251,4	248,9
Dotations (reprises) aux provisions (nettes)		15,5	1,1
Paievements en actions et autres retraitements	21	(1,6)	(1,0)
Résultat sur cessions		0,2	(0,6)
Dividendes des sociétés non consolidées		(8,5)	0,0
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	5	75,8	90,0
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	7	253,0	252,9
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		1075,1	1048,3
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	12	4,8	7,1
Impôts payés		(257,4)	(298,6)
Intérêts financiers nets payés	5	(88,6)	(83,3)
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	733,9	673,4
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		(1,7)	(2,2)
<i>Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</i>		1,5	(0,2)
Investissements opérationnels (nets de cessions)		(0,2)	(2,4)
Cash-flow opérationnel		733,7	671,1
Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)	9 - 10	(157,5)	(129,3)
Cash-flow libre (après investissements)		576,2	541,7
Dividendes reçus des sociétés non consolidées		8,5	0,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(149,1)	(131,7)
Dividendes payés aux actionnaires de Cofiroute SA	15	(461,5)	(192,4)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	16	7,0	740,3
Remboursements d'emprunts long terme	16	(737,2)	(54,2)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	16 - 17	4,0	0,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(1 187,7)	493,7
Variation de la trésorerie nette	I + II + III	(602,9)	1 035,5
Trésorerie nette à l'ouverture		840,6	(194,9)
Trésorerie nette à la clôture		237,6	840,6
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		(4,0)	0,0
(Émission) remboursement d'emprunts		730,2	(686,1)
Autres variations		12,6	(7,0)
Variation de l'endettement financier net	16	135,8	342,3
Endettement financier net en début de période		(3 772,8)	(4 115,2)
Endettement financier net en fin de période		(3 637,0)	(3 772,8)

Variation des capitaux propres IFRS

(en millions d'euros)	Capitaux propres				
	Capital social	Réserves	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Résultat net	Total
Capitaux propres 01/01/2017	158,3	(116,4)	(2,7)	476,8	516,0
Résultat net de la période				457,1	457,1
Autres éléments du résultat global			0,7		0,7
Résultat global de la période	0,0	0,0	0,7	457,1	457,8
Affectation du résultat et dividendes distribués		284,4		(476,8)	(192,4)
Paievements en actions		(1,1)			(1,1)
Capitaux propres 31/12/2017	158,3	166,9	(2,0)	457,1	780,2
Résultat net de la période				489,3	489,3
Autres éléments du résultat global			(0,0)		(0,0)
Résultat global de la période	0,0	0,0	(0,0)	489,3	489,2
Affectation du résultat et dividendes distribués		(4,5)		(457,1)	(461,5)
Paievements en actions		(1,9)			(1,9)
Capitaux propres 31/12/2018	158,3	160,5	(2,0)	489,3	806,0

ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS IFRS

A.	Principes généraux et recours aux estimations	7
1.	Base de préparation des comptes	7
2.	Recours aux estimations	8
3.	Changement de méthodes comptables	9
B.	Faits marquants de la période	11
C.	Principales composantes du compte de résultat	11
4.	Chiffre d'affaires et résultat opérationnel	11
5.	Coût de l'endettement financier net	13
6.	Autres charges et produits financiers	14
7.	Impôts sur les bénéfices	14
8.	Résultat par action	15
D.	Contrats de concession	16
9.	Immobilisations incorporelles du domaine concédé	16
E.	Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	17
10.	Immobilisations corporelles et autres incorporelles	17
11.	Autres actifs financiers non courants	19
12.	Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	19
13.	Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel	21
F.	Capitaux propres	21
14.	Informations relatives aux capitaux propres	21
15.	Dividendes	21
G.	Financement et gestion des risques financiers	22
16.	Données relatives à l'endettement financier net	22
17.	Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	24
18.	Informations relatives à la gestion des risques financiers	25
19.	Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	29
H.	Avantages du personnel et paiements en actions	31
20.	Provisions pour avantages du personnel	31
21.	Paiements en actions	33
I.	Autres notes	34
22.	Transactions avec les parties liées	34
23.	Honoraires des commissaires aux comptes	34
J.	Événements postérieurs à la clôture	35
K.	Litiges	35

A. Principes généraux et recours aux estimations

1. Base de préparation des comptes

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes individuels IFRS de Cofiroute au 31 décembre 2018 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2018⁽¹⁾.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2018 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers individuels IFRS au 31 décembre 2017, à l'exception des normes et/ou amendements de normes décrits ci-après, adoptés par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les comptes individuels IFRS ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 1^{er} février 2019 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 22 mars 2019.

1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2018

Les impacts de l'application à compter du 1^{er} janvier 2018 des normes IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients" et IFRS 9 "Instruments financiers" sont décrits en note A.3.

Les autres normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2018 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés de Cofiroute au 31 décembre 2018. Elles concernent principalement :

- amendements à IFRS 2 "Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions";
- améliorations annuelles, cycle 2014-2016.

1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2018

Cofiroute n'a appliqué de façon anticipée aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 16 "Contrats de location";
- IFRIC 23 "Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat";
- amendements à IAS 19 "Modification, réduction ou liquidation d'un régime";
- amendements à IFRS 9 "Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative";
- améliorations annuelles, cycle 2015-2017.

L'étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces normes, amendements de normes et interprétations est en cours.

IFRS 16 "Contrats de location" modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplacera la norme et interprétations IAS 17, IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. IFRS 16, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019, impose un mode de comptabilisation unique des contrats par les preneurs impactant le bilan d'une façon similaire aux contrats de location de financement actuels.

Compte tenu de la durée moyenne relativement courte des contrats de location des biens mobiliers (matériels de transport essentiellement), l'estimation à date de l'effet sur les états financiers de Cofiroute pourrait ne pas être représentative de l'impact qui sera à constater lors de la première application d'IFRS 16.

Du fait des spécificités de certains contrats de location (notamment en termes de modalités de renouvellement) les durées retenues pour l'évaluation des contrats sous IFRS 16 pourraient, dans certains cas, être différentes de celles retenues pour l'évaluation des engagements hors-bilan où seule la durée d'engagement ferme est prise en compte. Les engagements mentionnés en note 13. "Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel" pourraient ainsi être différents des passifs qui seront à comptabiliser dans le cadre de l'application d'IFRS 16.

Cofiroute devrait opter pour la méthode de transition rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application.

IFRIC 23 "Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat" vient compléter les dispositions d'IAS 12 "Impôts sur le résultat" en précisant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des incertitudes relatives aux impôts sur le résultat. Cette interprétation est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Cofiroute n'attend pas d'impacts significatifs au niveau des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2019 suite à la mise en œuvre de cette interprétation.

(1) Disponibles sur le site: https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting_en

Amendements à IAS 19 "Modification, réduction ou liquidation d'un régime" d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019, sous réserve de leur approbation par l'Union européenne, ces nouveaux amendements à IAS 19 précisent qu'en cas de modification, réduction ou liquidation de régime à prestations définies survenue au cours de l'exercice, le coût des services rendus et les intérêts nets doivent être réévalués pour la période qui suit sur la base des mêmes hypothèses utilisées pour la réévaluation du passif (actif) net. Les exigences relatives au plafonnement de l'actif lors de cette réévaluation ont été clarifiées.

Les analyses menées confirment la concordance des clarifications apportées par ces nouveaux amendements à IAS 19 aux méthodes et hypothèses actuellement en vigueur au sein de Cofiroute pour l'évaluation de ces régimes de retraite.

2. Recours aux estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Évaluations retenues pour les tests de perte de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de leur valeur recouvrable.

Évaluation des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretien servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01, TP02, TP09) ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

Évaluation de la juste valeur

Cofiroute a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, et, des actifs financiers de gestion de trésorerie. Les justes valeurs des autres instruments financiers (instruments de dette et prêts et créances au coût amorti notamment) sont communiquées en annexe aux comptes individuels IFRS annuels en note G.19. "Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable".

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux, en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du "risque de contrepartie" pour les instruments dérivés actifs et du "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs.

Pour déterminer ces justes valeurs, Cofiroute utilise principalement les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables ;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé ;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et emprunts obligataires cotés sont valorisées ainsi ;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est opéré sur la base de modèles internes communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers. Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet à chaque trimestre de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties ;
- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

Évaluation des engagements de retraite

- Cofiroute participe à des régimes de retraite à cotisations et à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations futures de salaire, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.
- Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Cofiroute estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

Valorisation des paiements en actions

Cofiroute comptabilise une charge au titre des paiements en actions relative à l'attribution à certains de ses salariés du plan d'attribution d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe (PEG) proposé par VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

Les principales hypothèses actuarielles (volatilité, rendement de l'action) retenues par Cofiroute sont décrites par plan en note H.21. " Paiements en actions ".

3. Changement de méthodes comptables

3.1. Norme IFRS 15 " Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients "

Cofiroute a adopté la norme IFRS 15 au 1^{er} janvier 2018, date d'entrée en vigueur au sein de l'Union européenne. Au regard des impacts non matériels identifiés, la norme IFRS 15 a été appliquée de façon rétrospective aux contrats en cours, selon la méthode de transition dite " rétrospective simplifiée ". Les données de l'exercice 2017, présentées à titre comparatif, n'ont pas été ajustées et continuent à être présentées conformément à l'ancien référentiel comptable (IAS 11 " Contrats de construction " et IAS 18 " Produits des activités ordinaires ").

Au 1^{er} janvier 2018, la première application de la norme n'a pas conduit Cofiroute à modifier le montant de ses capitaux propres d'ouverture.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Cofiroute applique les dispositions d'IFRS 15 pour l'évaluation et la comptabilisation du chiffre d'affaires consolidé. Les nouveaux principes comptables sont décrits en note C.4. " Chiffre d'affaires " et D. " Contrats de concession ".

L'ajout de références à IFRS 15 dans les dispositions d'IFRIC 12 n'a pas conduit Cofiroute à identifier de divergences par rapport à sa pratique de comptabilisation du chiffre d'affaires que ce soit pour l'identification de nouvelles obligations de performance ou le rythme de comptabilisation du chiffre d'affaires.

3.2. Norme IFRS 9 " Instruments financiers "

Cofiroute applique à compter du 1^{er} janvier 2018 les dispositions de la norme IFRS 9 " Instruments financiers ".

IFRS 9 " Instruments financiers " expose les dispositions à suivre pour la comptabilisation et l'évaluation des actifs, passifs financiers et de certains contrats d'achat ou vente d'éléments non financiers. Cette norme remplace IAS 39 " Instruments financiers " qui a été appliquée jusqu'au 31 décembre 2017.

Phase I – Classement et évaluation des actifs financiers

Les dispositions d'IFRS 9 quant à la classification et l'évaluation des actifs financiers sont basées sur le modèle de gestion de l'entreprise et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers.

Lors de la mise en œuvre de cette norme, Cofiroute a procédé à la revue des caractéristiques, notamment de rémunération, de ses actifs financiers. Du fait de la pratique de Cofiroute dans la gestion de ses actifs financiers ne détenant pas d'instruments financiers complexes, il a été conclu que l'ensemble des actifs financiers de Cofiroute respectait le critère " Solely Payment of Principal and Interests (SPPI) " tel que défini par IFRS 9. Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti selon IAS 39 n'ont donc pas connu de changement de méthode comptable lors de la première application d'IFRS 9.

Cofiroute a également procédé à une revue de son portefeuille d'instruments de capitaux propres, constitué principalement de titres de participations non consolidés, afin de déterminer la méthode d'évaluation de chaque titre (soit à la juste valeur par résultat, soit à la juste valeur par capitaux propres). Les titres présents en portefeuille au 1^{er} janvier 2018 ont été évalués à la juste valeur par capitaux propres.

Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable à chaque clôture, ils sont maintenus au bilan à leur juste valeur initiale, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition majoré des frais de transaction, ajusté d'éventuels gains ou pertes de valeur déterminés par une analyse de la variation de la quote-part des capitaux propres détenus.

À chaque acquisition de titres de capitaux propres, une analyse similaire sera conduite afin de déterminer l'intention de gestion de Cofiroute, caractérisant alors le mode de comptabilisation des variations de juste valeur.

Les prêts et créances sont dorénavant classés en " Actifs financiers au coût amorti " et les actifs disponibles à la vente sont classés en " Instruments de capitaux propres " et demeurent présentés au bilan en " Autres actifs financiers " (voir détails en note G.19. " Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable ").

Phase II – Modèle de dépréciation des actifs financiers

La norme a également fait évoluer les modalités de dépréciation des actifs financiers de Cofiroute puisque IFRS 9 impose un modèle désormais basé sur les pertes attendues. Une analyse des portefeuilles de créances commerciales et financières, ainsi que des prêts octroyés, notamment à des sociétés mises en équivalence, a été menée.

Cofiroute a opté pour la méthode simplifiée pour mesurer les dépréciations relatives à ses créances commerciales.

Le risque de crédit lié aux créances financières et aux prêts a été mesuré selon les dispositions du modèle complet d'IFRS 9. Aucune hausse significative du risque de crédit n'a été identifiée.

Afin d'estimer le risque de non-recouvrement des actifs financiers de Cofiroute, une analyse des pertes constatées sur l'exercice sera conduite annuellement afin d'ajuster éventuellement les taux de dépréciation.

Phase III – Comptabilité de couverture

Les dispositions relatives à la comptabilité de couverture vont permettre à Cofiroute de mettre en concordance la comptabilité et sa politique de gestion des risques.

Les dispositions d'IFRS 9 permettent de comptabiliser la variation de valeur de l'ensemble des coûts de couverture (report/déport, swap de base et primes d'options) en autres éléments du résultat global et de les recycler par résultat linéairement en cas de couverture d'une période de temps ou, dans le cas d'une couverture de transaction, au même rythme que la reconnaissance de l'opération couverte.

La part inefficace des relations de couvertures de Cofiroute était enregistrée en Coût de l'endettement financier net, ainsi le recyclage sera également présenté au compte de résultat dans le Coût de l'endettement financier.

Nouveau modèle de comptabilisation des renégociations de financements

Cofiroute a analysé la substance des renégociations de dettes ayant eu lieu antérieurement au 1^{er} janvier 2018. Aucune opération n'a été traitée en continuité de dette, ainsi aucun impact lié au nouveau modèle n'a été enregistré au 1^{er} janvier 2018.

Comme sous IAS 39, l'analyse des modifications de dettes reposera, à la fois sur des critères quantitatifs (test de 10 %) et sur des critères qualitatifs (changement de covenant, de devise ou de structure de taux...). Si l'analyse conduit à une continuité de dette, la valeur comptable de cette dernière sera ajustée selon les dispositions d'IFRS 9.

La méthode de transition retenue a été la méthode simplifiée. Ainsi les comptes 2017 n'ont pas été retraités, seul le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 a été ajusté afin de tenir compte de l'ensemble de ces impacts, de présentation essentiellement.

Les effets de la première application d'IFRS 15 et IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 n'ont pas d'impact sur les agrégats présentés à l'actif et au passif du bilan.

B. Faits marquants de la période

Les mouvements sociaux nés dans le courant du mois d'octobre 2018 ont connu un essor important sur le territoire français suite à l'annonce de la hausse du prix du carburant décidée par l'État dans le cadre de la transition énergétique et se sont étendus depuis à d'autres revendications diverses.

C'est dans ce contexte qu'une première manifestation à dimension nationale a été organisée le samedi 17 novembre 2018.

Depuis ce jour, ce mouvement protéiforme mène en particulier ses actions sur les réseaux routier et autoroutier, qui conduisent notamment à des filtrages, blocages, entraves à la circulation et à la perception des péages, dégradations d'équipements et d'installations, voire à des vols. Les sites plus particulièrement impactés sont Châtelleraut, Ancenis et Orléans.

Le trafic de l'année 2018 aura été impacté de ces événements :

- une hausse du trafic VL limitée à +0,6 % ;
- pour les PL une hausse de +3,5 % ;
- une hausse résultante de +1,0 % pour l'ensemble du trafic.

C. Principales composantes du compte de résultat

4. Chiffre d'affaires et résultat opérationnel

4.1. Chiffre d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément à la norme IFRS 15 " Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ".

Avant de comptabiliser le chiffre d'affaires, la norme impose d'identifier un contrat ainsi que les différentes obligations de performance contenues dans le contrat. Le nombre d'obligations de performance dépend des types de contrats et activités. La plupart des contrats de Cofiroute ne comprennent qu'une seule obligation de performance.

Le principe fondamental d'IFRS 15 est que la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de contrats avec les clients doit traduire :

- d'une part, le rythme de réalisation des obligations de performance correspondant au transfert à un client du contrôle d'un bien ou d'un service ;
- et d'autre part, le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en rémunération des activités réalisées.

L'analyse de la notion de transfert de contrôle d'un bien ou d'un service est déterminante, ce transfert conditionnant la reconnaissance de chiffre d'affaires. Le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service peut s'effectuer en continu (comptabilisation du chiffre d'affaires à l'avancement) ou à une date précise (comptabilisation à l'achèvement).

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée en note D. " Contrats de concession " présentée ci-dessous. Ils comprennent :

- d'une part, les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunication et de parcs de stationnement ; et
- d'autre part, le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IFRS 15.

(en millions d'euros)	2018	2017
Chiffre d'affaires - Recettes de péage	1 422,1	1 381,4
Chiffre d'affaires - Autres	19,1	19,0
Chiffre d'affaires d'exploitation	1 441,1	1 400,4
Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession	139,9	121,0
Chiffre d'affaires total	1 581,1	1 521,4

4.2. Résultat opérationnel

Principes comptables

Les **produits des activités annexes** regroupent principalement des revenus issus de contrats de location, des ventes de matériels, matériaux et marchandises.

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle de Cofiroute avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2).

Le **résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent de Cofiroute hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2) et les autres produits et charges opérationnels courants.

Le **résultat opérationnel** est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits considérés comme non courants.

(en millions d'euros)	2018	2017
Chiffre d'affaires	1 581,1	1 521,4
dont:		
<i>Chiffre d'affaires d'exploitation</i>	<i>1 441,1</i>	<i>1 400,4</i>
<i>Chiffre d'affaires - construction de nouvelles infrastructures en concession</i>	<i>139,9</i>	<i>121,0</i>
Produits des activités annexes	3,6	1,9
Charges de construction	(139,9)	(121,0)
Achats consommés	(10,4)	(10,1)
Services extérieurs	(90,3)	(77,4)
Impôts et taxes	(174,1)	(169,7)
Charges de personnel	(88,4)	(92,2)
Autres produits et charges opérationnels ^(*)	(0,2)	0,6
Dotations aux amortissements	(251,4)	(248,8)
Dotations nettes aux provisions et autres	(2,9)	(0,3)
Charges opérationnelles d'exploitation	(757,7)	(718,7)
Résultat opérationnel sur activité	827,0	804,5
Paiements en actions	(2,5)	(2,0)
Autres éléments opérationnels courants	(7,6)	0,0
Résultat opérationnel courant	816,8	802,5
Résultat opérationnel	816,8	802,5

^(*) Plus ou moins-values nettes de cession d'immobilisations incorporelles ou corporelles.

En 2018, les autres éléments opérationnels courants comprennent notamment l'impact de l'évolution des clauses d'indexation utilisées pour l'évaluation de la provision pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés (voir note G.12.4. "Analyse des provisions courantes").

4.3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'analysent de la façon suivante:

(en millions d'euros)	2018	2017
Salaires et traitements	(48,9)	(51,0)
Charges sociales et autres charges de personnel ^(*)	(28,2)	(24,6)
Charges sur régimes à cotisations définies	0,0	(5,0)
Intéressement et participation	(11,3)	(11,6)
Salaires et charges	(88,4)	(92,2)

^(*) En 2018, les charges sur régimes à cotisations définies sont intégrées aux Charges sociales et autres charges de personnel.

Au cours de l'exercice 2018, l'effectif moyen se décompose comme suit:

	31/12/2018	31/12/2017
Managers	243	236
Autres collaborateurs	1 117	1 172
Total	1 360	1 408

4.4. Dotations aux amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2018	2017
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	(204,2)	(107,6)
Immobilisations corporelles du domaine concédé	(43,5)	(137,4)
Immobilisations corporelles et incorporelles	(3,7)	(3,9)
Dotations aux amortissements	(251,4)	(248,8)

Les dotations aux amortissements sont de - 251,4 millions d'euros en 2018 et restent stables par rapport à 2017 (- 248,8 millions d'euros). Au cours de l'exercice 2017, un reclassement de 91,9 millions d'euros a été effectué des dotations aux immobilisations incorporelles du domaine concédé vers les dotations aux immobilisations corporelles du domaine concédé.

5. Coût de l'endettement financier net

Principes comptables

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif) et le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- les produits financiers des placements qui comprennent les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie évalués à la juste valeur par résultat ;
- le recyclage des coûts des couvertures financières.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 75,8 millions d'euros en 2018 contre 90,0 millions d'euros en 2017. Cette amélioration s'explique principalement par le refinancement réalisé fin 2017 à un taux inférieur à ceux des emprunts venus à échéance courant 2018.

Au cours de l'exercice, le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Passifs financiers évalués au coût amorti	(100,6)	(115,8)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	0,0	(0,5)
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	24,8	26,3
Total coût de l'endettement financier net	(75,8)	(90,0)

Le poste "Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs" s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	24,5	26,0
Variations de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	3,9	(31,8)
Variations de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	(3,9)	31,8
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	0,3	0,3
Résultat des instruments dérivés affectés à la dette financière nette	24,8	26,3

6. Autres charges et produits financiers

Principes comptables

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, l'incidence des coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change.

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Coûts d'actualisation provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés	1,5	(2,4)
Coûts d'actualisation provisions pour engagements de retraite	(0,4)	(0,2)
Total autres produits et charges financiers	1,2	(2,6)

7. Impôts sur les bénéfices

Principes comptables

Cofiroute calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale française. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue sauf lorsqu'ils portent sur des transactions comptabilisées en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Les impôts différés relatifs aux paiements en actions (IFRS 2) sont comptabilisés en résultat tant que la base déductible n'excède pas la juste valeur des plans établie selon la norme IFRS 2.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de Cofiroute et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par sphère fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

La charge d'impôt s'élève à 253,0 millions d'euros au 31 décembre 2018, contre 252,9 millions d'euros au 31 décembre 2017.

7.1. Analyse de la charge nette d'impôt

(en millions d'euros)	2018	2017
Impôts courants	(258,7)	(248,5)
Impôts différés	6,1	5,0
Total hors fiscalité non courante	(252,6)	(243,6)
Impact des variations non courantes de la fiscalité différée	(0,4)	16,0
Contribution exceptionnelle de 15 % d'impôt	0,0	(36,1)
Remboursement de la contribution de 3 % sur les dividendes	0,0	10,8
Total impôts	(253,0)	(252,9)

La charge nette d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt comptabilisé par Cofiroute, appartenant au groupe d'intégration fiscale VINCI ;
- la contribution sociale de solidarité de 3,3 % du taux d'impôt des sociétés ;
- l'impact des variations non courantes de la fiscalité différée (abaissement du taux d'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 25,00 % à partir de 2022) pour un montant de - 0,4 million d'euros (16,0 millions d'euros en 2017).

7.2. Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt ressort à 34,03 % sur l'exercice 2018, hors effets d'impôts non courants, contre 34,31 % en 2017.

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2018	2017
Résultat avant impôt	742,2	709,9
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique attendu	(255,6)	(244,4)
Différences permanentes et autres	2,9	0,9
Impôt effectivement constaté hors fiscalité non courante	(252,6)	(243,6)
Taux d'impôt effectif hors fiscalité non courante	34,03 %	34,31 %
Impact des variations non courantes de la fiscalité différée	(0,4)	16,0
Contribution exceptionnelle de 15 % d'impôt	0,0	(36,1)
Remboursement de la contribution de 3 % sur les dividendes	0,0	10,8
Taux d'impôt effectif	34,08 %	35,62 %

7.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2018	Variations			31/12/2017
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Engagements de retraite	5,3	(1,2)	(0,2)		6,7
Immobilisations de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	19,1	0,6		(1,3)	19,7
Autres	13,8	(1,1)			14,9
Total	38,1	(1,6)	(0,2)	(1,3)	41,2
Impôts différés passifs					
Immobilisations corporelles	5,0	(2,4)			7,4
Mise à la juste valeur des instruments financiers	2,4	(1,5)	(0,1)		3,9
Provisions	3,1	1,0			2,2
Immobilisations de domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	166,7	(4,6)		(1,3)	172,5
Autres	1,3	0,1			1,2
Total	178,5	(7,4)	(0,1)	(1,3)	187,2
Impôts différés net	(140,4)	5,7	(0,1)	(0,0)	(146,0)

Les impôts différés nets passifs s'élèvent à 140,4 millions d'euros (contre 146 millions d'euros en 2017).

7.4. Impôts différés non comptabilisés

À la suite de la cession des titres Toll Collect en 2018 (voir note 11), Cofiroute n'a plus d'actifs d'impôts différés non comptabilisés liés à la dépréciation totale de ces titres (7,3 millions d'euros en 2017).

8. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat par action avant dilution (résultat de base par action) correspond au résultat net, rapporté au nombre d'actions de l'exercice.

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2017 et 2018. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action de base et dilué en 2018, comme en 2017, est de 4 058 516.

Le résultat net par action ressort à 120,56 euros en 2018 (112,62 euros en 2017).

D. Contrats de concession

Principes comptables

Cofiroute, selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concession de services", exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il remet au concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IFRS 15, les obligations de performance étant réalisées de façon continue ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IFRS 15.

Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple "pass through" ou "shadow toll"), le modèle de "l'actif incorporel" s'applique.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en "Immobilisations incorporelles du domaine concédé".

Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié reflétant le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce modèle s'applique aux deux contrats de concession de Cofiroute.

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

9. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

9.1. Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coût des infrastructures en service ^(*)	Avances et encours	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2017	8 006,7	122,1	8 128,8
Acquisitions de l'exercice	15,6	104,2	119,8
Autres mouvements	43,8	(46,3)	(2,5)
Au 31/12/2017	8 066,1	180,0	8 246,1
Acquisitions de l'exercice	34,7	104,7	139,4
Autres mouvements	86,3	(87,2)	(0,9)
Au 31/12/2018	8 187,1	197,5	8 384,6
Amortissements			
Au 01/01/2017	(3 371,5)		(3 371,5)
Amortissements de l'exercice	(107,6)		(107,6)
Autres mouvements	1,2		1,2
Au 31/12/2017	(3 477,9)		(3 477,9)
Amortissements de l'exercice	(204,2)		(204,2)
Au 31/12/2018	(3 682,2)		(3 682,2)
Valeur nette			
Au 01/01/2017	4 635,2	122,1	4 757,3
Au 31/12/2017	4 588,2	180,0	4 768,2
Au 31/12/2018	4 504,9	197,5	4 702,4

^(*) Subventions d'investissement déduites.

La hausse des immobilisations incorporelles du domaine concédé en valeur brute correspond principalement aux 139,4 millions d'euros d'acquisitions réalisées en 2018 (contre 119,8 millions d'euros en 2017). Elles comprennent des immobilisations en cours pour un montant de 104,7 millions d'euros en 2018 liées principalement à l'achèvement des opérations du 3^e contrat de plan, à la poursuite des travaux des deuxièmes phases d'aménagements du réseau interurbain (ERI 2) et du plan de relance autoroutier signé en 2015.

9.2. Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession exploités par Cofiroute sont présentées dans le tableau ci-dessous :

2018	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Origine de la rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Modèle comptable
Cofiroute						
Réseau interurbain d'autoroutes à péage – France (1 100 km d'autoroutes à péage)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation de tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : 30 juin 2034	Actif incorporel
Duplex A86 - France (tunnel à péage de 11 km)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat : fin décembre 2086	Actif incorporel

9.3. Engagements donnés au titre des contrats de concession

Dans le cadre des contrats de concession qu'il a conclus, Cofiroute s'est engagé à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'il est destiné à exploiter, en tant que société concessionnaire.

Au 31 décembre 2018, le montant d'engagement d'investissement prévu dans le cadre des contrats de concession est de 869,2 millions d'euros, contre 881,8 millions d'euros en 2017.

E. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

10. Immobilisations corporelles et autres incorporelles

10.1. Immobilisations corporelles

Principes comptables

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, net de subventions d'investissement reçues, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles concernent principalement les agencements, matériels, mobiliers et véhicules qui appartiennent au domaine propre de Cofiroute. Elles comprennent également les immobilisations corporelles d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés.

Les durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles (agencements, matériels, mobiliers, véhicules) sont de 3 à 10 ans.

Les biens sont amortis à compter de leur mise en service.

(en millions d'euros)	Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Terrains	Agencements, matériels, installations techniques et autres	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2017	862,7	1,4	20,1	884,2
Acquisitions de l'exercice	22,4	0,0	2,2	24,6
Sorties de l'exercice	(10,8)	(0,0)	(2,7)	(13,5)
Autres mouvements	2,4	(0,0)	0,2	2,6
Au 31/12/2017	876,7	1,3	19,8	897,8
Acquisitions de l'exercice	3,2	0,0	1,5	4,7
Sorties de l'exercice	(3,1)	(0,0)	(0,0)	(3,2)
Autres mouvements	27,1	0,2	0,1	27,5
Au 31/12/2018	903,9	1,5	21,4	926,8
Amortissements				
Au 01/01/2017	(520,5)		(13,1)	(533,6)
Amortissements de l'exercice	(137,4)		(2,4)	(139,8)
Autres mouvements	9,6		1,5	11,0
Au 31/12/2017	(648,3)		(14,0)	(662,3)
Amortissements de l'exercice	(43,5)		(2,1)	(45,6)
Autres mouvements	3,1		0,0	3,1
Au 31/12/2018	(688,7)		(16,1)	(704,8)
Valeur nette				
Au 01/01/2017	342,3	1,4	7,0	350,6
Au 31/12/2017	228,5	1,3	5,8	235,5
Au 31/12/2018	215,3	1,5	5,3	222,0

En 2018, la valeur brute des immobilisations corporelles est en hausse de 29 millions d'euros par rapport à 2017.

10.2. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des licences et des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

La valeur nette des autres immobilisations incorporelles s'élève à 1,2 million d'euros au 31 décembre 2018. Elles comprennent les logiciels, les brevets, licences et autres immobilisations incorporelles pour une valeur brute de 29,7 millions d'euros.

Le cumul des amortissements constatés à fin 2018 s'élève à 28,5 millions d'euros.

10.3. Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Principes comptables

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet de tests de perte de valeur lorsque des indices de dépréciation surviennent. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex: évolution significative des données de marché...) ou des critères internes (ex: diminution significative du chiffre d'affaires...).

Cofiroute n'a pas constaté de pertes de valeur significatives sur immobilisations corporelles et incorporelles en 2018 ni en 2017.

11. Autres actifs financiers non courants

En août 2018, Toll Collect a versé un montant de 7,2 millions d'euros à Cofiroute correspondant à 8,5 millions d'euros de produits de participation à partir desquels 1,3 million d'euros ont été retenus à la source par l'État Fédéral Allemand.

En date du 31 août 2018, et comme prévu contractuellement, l'État Fédéral Allemand a exercé son option pour le rachat des titres Toll Collect. Cofiroute a ainsi procédé à la même date à la sortie des titres de participation dans Toll Collect, d'une valeur de 47 millions d'euros et intégralement dépréciée, sans impact en résultat.

12. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

Principes comptables

Les créances clients sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

Cofiroute applique le modèle simplifié tel que défini dans IFRS 9, et enregistre par conséquent une dépréciation de ses créances clients correspondant à la perte de crédit attendue à maturité.

À chaque arrêté, les créances clients sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur qui tiennent compte des risques éventuels de non-recouvrement.

Une analyse des pertes constatées sur l'exercice est conduite afin d'ajuster éventuellement les taux de dépréciation. Ce risque est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

Les dettes fournisseurs correspondent à des passifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif.

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

12.1. Variation du besoin en fonds de roulement

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017	Variations 2018 - 2017
			Liées à l'activité
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,9	2,0	(0,1)
Clients et autres débiteurs	106,5	110,2	(3,7)
Autres actifs courants d'exploitation	50,9	38,6	12,2
Stocks et créances d'exploitation (I)	159,4	150,9	8,4
Fournisseurs	(39,3)	(32,9)	(6,4)
Autres passifs courants d'exploitation	(114,8)	(110,6)	(4,2)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(154,1)	(143,6)	(10,5)
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)	5,3	7,4	(2,1)
Provisions courantes	(258,4)	(241,0)	(2,7)
dont la part à moins d'un an des provisions non courantes	(0,5)	0,0	(0,5)
Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes)	(253,1)	(233,7)	(4,8)

Le besoin en fonds de roulement (BFR) lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

12.2. Actifs et passifs courants d'exploitation

La ventilation par échéance des postes composant les actifs et passifs courants d'exploitation s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2018	Échéances				
		< 1 an			de 1 à 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,9	1,9				
Clients et autres débiteurs	106,5	106,5				
Autres actifs courants d'exploitation	50,9	44,9	0,1	0,2	2,0	3,7
Stocks et créances d'exploitation (I)	159,4	153,4	0,1	0,2	2,0	3,7
Fournisseurs	(39,3)	(39,3)				
Autres passifs courants d'exploitation	(114,8)	(103,3)	(11,5)			
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(154,1)	(142,6)	(11,5)	0,0	0,0	0,0
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I + II)	5,3	10,8	(11,4)	0,2	2,0	3,7

12.3. Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients facturées ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients facturées	21,3	23,1
Dépréciations - créances clients	(9,6)	(10,0)
Créances clients nettes	11,7	13,1

Au 31 décembre 2018, la ventilation des créances et dépréciations clients se présente comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2018	< 1 an			
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans
Créances clients facturées	21,3	18,4	0,0	0,3	2,6
Dépréciations - créances clients	(9,6)	(7,5)	(0,0)	(0,0)	(2,1)

12.4. Analyse des provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel de dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01, TP02, TP09).

Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés. Ces provisions sont comptabilisées pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation est comptabilisé en "Autres produits et charges financières".

Au cours des exercices 2018 et 2017, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres Reprises non utilisées	Autres	Clôture
01/01/2017	245,7	21,7	(1,5)	(7,8)	(19,9)	238,2
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	233,6	33,1	(21,3)	(5,4)		240,0
Autres risques	4,6	0,6	(0,9)	(3,4)	0,2	1,0
31/12/2017	238,2	33,7	(22,2)	(8,8)	0,2	241,0
Maintien en l'état de l'actif incorporel concédé	240,0	30,4	(23,4)	(5,7)	16,2	257,5
Autres risques	1,0	0,0	(0,1)	(0,1)		0,9
31/12/2018	241,0	30,5	(23,5)	(5,8)	16,2	258,4

Les provisions courantes sont rattachées directement au cycle d'exploitation. Elles s'élèvent au 31 décembre 2018 à 258,4 millions d'euros (contre 241 millions d'euros au 31 décembre 2017) et concernent essentiellement les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses à effectuer pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art, des ouvrages hydrauliques et des équipements spécifiques du Duplex A86. Le montant de ces provisions s'établit à 257,5 millions d'euros au 31 décembre 2018 (240 millions d'euros au 31 décembre 2017).

13. Autres obligations contractuelles à caractère opérationnel

Les engagements relatifs aux contrats de location simple s'élevaient à 8,1 millions d'euros au 31 décembre 2018 et concernent essentiellement le bail des locaux du siège et les contrats de locations longues durées. Ces engagements s'analysent par échéance de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2018	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Location simple	8,1	3,1	5,1	0,0

Les engagements donnés et reçus par Cofiroute au titre des contrats de concession figurent en note D.9.3.

F. Capitaux propres

14. Informations relatives aux capitaux propres

14.1. Capital social

Le nombre d'actions de Cofiroute SA est de 4 058 516 sans changement entre les exercices 2018 et 2017. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

14.2. Opérations constatées directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Couverture de flux de trésorerie		
Réserve à l'ouverture	0,9	1,3
Variations de juste valeur de la période	0,0	0,0
Éléments de juste valeur constatés en résultat	(0,3)	(0,3)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	0,7	0,9
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture (éléments recyclables en résultat)	0,7	0,9
Effet d'impôt associé	(0,2)	(0,3)
Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)	0,4	0,6
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite		
Réserve à l'ouverture	(4,0)	(5,4)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période	0,4	1,4
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	(3,6)	(4,0)
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture (éléments non recyclables en résultat)	(3,6)	(4,0)
Effet d'impôt associé	1,2	1,4
Réserve nette d'impôt (éléments non recyclables en résultat)	(2,5)	(2,6)
Total des éléments constatés directement en capitaux propres		
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture	(3,0)	(3,1)
Effet d'impôt associé	0,9	1,1
Réserve nette d'impôt	(2,0)	(2,0)

Les variations de juste valeur constatées dans le compte de résultat de l'exercice concernent principalement les couvertures d'emprunts à taux variable. Ces opérations sont décrites en note 18.1.3. "Description des opérations de couverture de flux de trésorerie".

15. Dividendes

Le solde du dividende de l'exercice 2017 a été versé en mars 2018 et s'élève à 365,1 millions d'euros.

Un acompte sur dividendes au titre de l'exercice a été versé en août 2018 et s'élève à 96,5 millions d'euros.

Le montant total du dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2018 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 mars 2019 (note J).

G. Financement et gestion des risques financiers

16. Données relatives à l'endettement financier net

Principes comptables

Les emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique "Coût de l'endettement financier brut".

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché, dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Certains contrats de financement prévoient l'existence d'options de remboursement anticipé, pour des montants systématiquement proches du coût amorti des passifs financiers qu'ils conduisent à reconnaître. En conséquence, Cofiroute ne comptabilise pas d'instrument financier dérivé séparément de ces contrats hôtes.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée en "dettes financières courantes"

Au 31 décembre 2018, l'endettement financier net, tel que défini par Cofiroute, ressort à 3 637,0 millions d'euros en baisse de 135,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017.

L'endettement financier net, s'analyse comme suit:

(en millions d'euros)	31/12/2018			31/12/2017			
	Non Courant	Courant (*)	Total	Non Courant	Courant (*)	Total	
Instruments Financiers évalués au coût amorti	Emprunts obligataires	(3 140,5)	(46,2)	(3 186,6)	(3 131,8)	(670,5)	(3 802,3)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(456,5)	(257,4)	(713,9)	(708,4)	(136,0)	(844,4)
	Dettes financières long terme	(3 597,0)	(303,5)	(3 900,5)	(3 840,2)	(806,5)	(4 646,7)
	Autres dettes financières courantes					0,0	0,0
	Découverts bancaires						
	I - Dettes financières brutes	(3 597,0)	(303,5)	(3 900,5)	(3 840,2)	(806,5)	(4 646,7)
	<i>dont incidence des couvertures de juste valeur</i>	9,5		9,5	(4,7)	(0,9)	(5,6)
Prêts et créances	Prêt et créances financières collatéralisés						
	Comptes courants financiers actifs		227,4	227,4		835,6	835,6
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie					4,0	4,0
	Équivalent de trésorerie			0,0			0,0
	Disponibilités		10,3	10,3		4,9	4,9
	II - Actifs financiers	0,0	237,6	237,6	0,0	8,9	844,6
Dérivés	Instruments dérivés passifs	(39,2)	(0,8)	(40,0)	(49,5)	(26,8)	(76,3)
	Instruments dérivés actifs	48,7	17,1	65,9	54,2	51,4	105,6
	III - Instruments dérivés	9,5	16,3	25,9	4,7	24,6	29,3
	Endettement financier net (I + II + III)	(3 587,5)	(49,5)	(3 637,0)	(3 835,5)	(773,0)	(3 772,8)

(*) Part courante incluant les Intérêts courus non échus et la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés actifs/passifs qualifiés de couverture sont présentés au bilan, selon leur maturité, en instruments dérivés actifs/passifs non courants pour la part à plus d'un an, et instruments dérivés actifs/passifs courants pour la part à moins d'un an.

Les instruments dérivés actifs/passifs non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en instruments dérivés actifs/passifs courants quelles que soient leurs maturités.

La variation de l'endettement financier net se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Flux de trésorerie	Réf.	Variations " non cash "				Réf.	Clôture
				Variations de périmètre	Effets de change	Variations de Justes Valeurs	Autres Variations		
Emprunts obligataires	(3 131,8)	0,2	(3)			(4,8)	(4,1)	(4)	(3 140,5)
Autres emprunts et dettes financières	(708,4)		(3)				251,9	(4)	(456,5)
Dettes financières courantes	(806,5)	609,5				0,9	(107,4)		(303,5)
dont part à moins d'un an des dettes long terme	(739,1)	730,0	(3)			0,9	(252,5)	(4)	(260,7)
dont dette CT			(1)					(1)	
dont ICNE	(67,5)	(120,5)	(4)				145,1	(4)	(42,8)
dont découvert bancaire								(4)	
Actifs de gestion de tréso	4,0	(4,0)	(2)					(4)	
Disponibilités et équivalents de trésorerie	840,6	(603,0)	(1)					(1)	237,6
Instruments dérivés nets	29,3	31,9				2,0	(37,4)		25,9
JV	7,7		(3)			2,0		(4)	9,8
dont ICNE	21,6	31,9	(4)				(37,4)	(4)	16,1
Endettement financier net	(3 772,8)	34,6	(5)	-	-	(1,9)	103,1	(5)	(3 637,0)

Réconciliation de l'endettement financier net avec les flux de financement du TFT :

(en millions d'euros)	Réf.	Exercice 2018
Variation de la trésorerie nette	(1)	(603,0)
Variations des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	(2)	(4,0)
(Émission) remboursement d'emprunts	(3)	730,2
Autres variations	(4)	12,6
Variation de l'endettement financier net	(5)	135,8

16.1. Détail des dettes financières à long terme

Au 31 décembre 2018, le montant au bilan des dettes financières à long terme est de 3 900,5 millions d'euros en baisse de 746,2 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017. Cela s'explique principalement par les remboursements d'emprunts pour 737 millions d'euros.

Les dettes financières à long terme au 31 décembre 2018 ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Devise	Taux d'intérêt contractuel	31/12/2018				31/12/2017	
			Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts Obligataires								
Émission obligataire 2003							600,0	622,3
Émission obligataire 2006	EUR	5,000 %	mai-21	750,0	810,7	22,8	750,0	823,0
Émission TAP 2006	EUR	5,000 %	mai-21	350,0	355,7	10,6	350,0	353,8
Émission obligataire 2016	EUR	0,750 %	septembre-28	650,0	619,2	1,5	650,0	607,0
Émission obligataire 2016	EUR	0,375 %	février-25	650,0	647,7	2,2	650,0	644,9
Émission obligataire 2017	EUR	1,125 %	octobre-27	750,0	746,2	1,8	750,0	741,9
PEE mai 2019	EUR	3,250 %	mai-19	7,0	7,1	0,1		
PEE mai 2013							8,8	9,1
PEE mai 2021							0,2	0,2
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières								
BEI mars 2002	EUR	TAUX BEI	mars-13 à mars-27	45,0	45,0	0,0	50,0	50,0
BEI décembre 2002	EUR	EUR3M + 0,455 %	décembre-13 à décembre-27	30,0	30,0	0,0	33,3	33,3
BEI mars 2003							75,0	78,8
BEI décembre 2004	EUR	TAUX BEI	décembre-19	200,0	200,0	0,0	200,0	200,0
BEI décembre 2005	EUR	4,115 %	décembre-12 à décembre-25	107,9	108,2	0,4	121,0	121,4
BEI décembre 2006	EUR	4,370 %	décembre-13 à décembre-29	32,4	32,4	0,1	35,3	35,4
BEI juin 2007	EUR	4,380 %	juin-14 à juin-29	144,4	147,6	3,2	157,5	161,0
BEI novembre 2008	EUR	EUR3M + 0,324 %	novembre-13 à novembre-28	156,3	150,6	0,0	171,9	165,2
Ligne de Crédit VINCI ⁽¹⁾	EUR	EUR + 0,45 %	novembre-23					
Ligne de Crédit ⁽²⁾								(0,8)
Dettes financières long terme				3 872,8	3 900,5	42,8	4 603,0	4 646,7

⁽¹⁾ Ligne de crédit interne avec VINCI (voir note 17.2).

⁽²⁾ Ligne de crédit syndiqué résiliée en novembre 2018 (voir note 17.2).

16.2. Échéancier des dettes et des flux d'intérêt associés

L'échéancier des dettes de Cofiroute, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêt associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2018, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2018					
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 1 an	> 1 an <= 2 ans	> 2 ans <= 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires						
Capital	(3 186,6)	(3 157,0)	(7,0)	0,0	(1 100,0)	(2 050,0)
Flux d'intérêts		(307,0)	(71,0)	(70,8)	(102,3)	(63,0)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières			0,0			
Capital	(713,9)	(715,8)	(253,7)	(54,2)	(166,2)	(241,7)
Flux d'intérêts		(65,1)	(12,2)	(11,0)	(25,0)	(16,9)
Sous total : dettes financières a long terme	(3 900,5)	(4 244,9)	(343,9)	(135,9)	(1 393,4)	(2 371,7)
I - Dettes financières	(3 900,5)	(4 244,9)	(343,9)	(135,9)	(1 393,4)	(2 371,7)
Comptes courants financiers actifs	227,4	227,4	227,4			
Disponibilités	10,3	10,3	10,3			
II - Actifs financiers	237,6	237,6	237,6			
Instruments dérivés passifs	(40,0)	112,5	12,2	12,2	36,5	51,5
Instruments dérivés actifs	65,9	7,3	12,0	12,0	5,0	(21,7)
III - Instruments financiers dérivés	25,9	119,8	24,2	24,2	41,5	29,9
Endettement financier net (I + II + III)	(3 637,0)	(3 887,5)	(82,0)	(111,7)	(1 351,9)	(2 341,8)

Au 31 décembre 2018, la maturité moyenne de la dette financière à long terme de Cofiroute est de 5,7 ans (stable par rapport au 31 décembre 2017).

16.3. Covenants financiers

La documentation des financements de Cofiroute (emprunts obligataires, bancaires et ligne de crédit) ne comporte pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

16.4. Notations de crédit

Au 31 décembre 2018, Cofiroute dispose de la notation financière Standard & Poor's suivante :

- long terme : A - ;
- perspective : positive ;
- court terme : A2.

17. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles**Principes comptables**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie intègrent les comptes courants bancaires, des placements à court terme liquides et soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués de comptes rémunérés, d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes. Les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées en résultat.

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

Au 31 décembre 2018, les ressources disponibles de Cofiroute s'élèvent à 1 337,6 millions d'euros dont 237,6 millions d'euros de trésorerie nette gérée et 1 100 millions d'euros d'encours disponible d'une ligne de crédit interne avec VINCI (voir note 17.2).

17.1. Analyse de la trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30/12/2018	31/12/2017
Équivalents de trésorerie	227,4	835,6
<i>Solde des comptes courants de trésorerie</i>	227,4	835,6
Disponibilités	10,3	4,9
Dettes financières courantes		0,0
Trésorerie nette	237,6	840,6
Actifs financiers de gestion de trésorerie		4,0
<i>Comptes à terme</i>		4,0
Trésorerie nette gérée	237,6	844,6

Les supports d'investissements utilisés par Cofiroute sont des OPCVM monétaires, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires) et des comptes à terme. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Les placements ("actifs financiers de gestion de trésorerie" et "équivalents de trésorerie") sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

La totalité de la trésorerie est placée auprès de VINCI Autoroutes en compte courant. Les autres actifs financiers de gestion de trésorerie correspondent aux valeurs mobilières de placement nanties dans le cadre de l'épargne salariale. La trésorerie empruntée auprès de VINCI Autoroutes en compte courant le cas échéant est présentée en dettes financières courantes.

Au 31 décembre 2018, l'encours global géré représentait 237,6 millions d'euros.

17.2. Lignes de crédit revolver

En novembre 2018 Cofiroute a résilié la ligne de crédit syndiqué de 500 millions d'euros à échéance 2021 et, concomitamment, a mis en place une ligne de crédit interne avec VINCI pour un montant de 1 100 millions d'euros à échéance 2023.

Le montant autorisé et utilisé et la maturité de la ligne de crédit VINCI au 31 décembre 2018 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Utilisation au 31/12/2018	Autorisation au 31/12/2018	Échéance		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	au-delà de 5 ans
Ligne de crédit VINCI		1 100,0		1 100,0	
Total	0,0	1 100,0		1 100,0	

18. Informations relatives à la gestion des risques financiers**Règles de gestion**

Cofiroute a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des risques financiers auxquels elle est exposée, et principalement du risque de taux d'intérêt.

La gestion et la limitation de ces risques financiers chez Cofiroute sont prises en charge par la Direction Financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par les organes de direction et dans le cadre des règles définies dans les lignes directrices de trésorerie et Financement du Groupe. En application de ces règles, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient au Comité de trésorerie qui se réunit régulièrement afin d'analyser les principales expositions et de décider des stratégies de gestion.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, Cofiroute utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

Principes comptables

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (principalement de taux), Cofiroute utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux utilisés par Cofiroute sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IFRS 9 sont remplies :

- la relation de couverture est clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être documenté, ainsi que les potentielles sources d'inefficacité ;
- l'inefficacité rétrospective doit être mesurée à chaque arrêté.

Les variations de juste valeur d'une période à l'autre sont comptabilisées de manière différente selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée en résultat de la période (et ajuste la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la "part inefficace" de la couverture.

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la "part efficace" de la couverture et en résultat de la période pour la "part inefficace". Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient "inefficace", les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur étant enregistrée en résultat.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2018			31/12/2017		
		Actif	Passif	Juste valeur (*)	Actif	Passif	Juste valeur (*)
Dérivés de taux : Couverture de juste valeur	18.12	66,1	(40,4)	25,7	71,8	(47,3)	24,6
Dérivés de taux : Couverture de flux trésorerie	18.13			0,0			0,0
Dérivés de taux : Non qualifié de couverture	18.14			0,0	30,6	(26,6)	4,0
Autres dérivés		(0,2)	0,4	0,2	(0,2)	1,0	0,8
Dérivés de taux		65,9	(40,0)	25,8	102,2	(72,9)	29,3

(*) La Juste valeur inclut les intérêts courus non échus qui s'élèvent à 16,1 millions d'euros au 31/12/2018 et à 21,6 millions d'euros au 31/12/2017

18.1. Gestion du risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est de limiter l'impact sur le résultat du coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la Cafice), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, Cofiroute utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS. Cofiroute veille à ce que les instruments souscrits reflètent parfaitement l'exposition à couvrir, ainsi l'inefficacité de ses relations de couvertures n'est pas significative.

18.1.1. Dette financière à long terme avant et après couverture de taux d'intérêt et sensibilité au risque de taux

Le tableau ci-dessous présente la répartition au 31 décembre 2018 de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable et la part à taux variable capé ou lié à l'inflation avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé/Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette (*)	Taux
Total au 31/12/2018	3 422,5	89 %	2,56 %				431,3	11 %	0,02 %	3 900,5	2,27 %
Total au 31/12/2017	4 125,9	90 %	3,01 %				455,2	10 %	0,01 %	4 646,7	2,72 %

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé/Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette (*)	Taux
Total au 31/12/2018	1 879,1	49 %	2,81 %				1 974,7	51 %	0,53 %	3 900,5	1,64 %
Total au 31/12/2017	2 508,6	55 %	3,26 %				2 072,5	45 %	0,49 %	4 646,7	2,01 %

(*) Dettes financières long terme au coût amorti + intérêt courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur.

Sensibilité au risque de taux

Cofiroute est soumis à un risque de variation de taux d'intérêts sur le résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement financier net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie pour la part efficace n'impacte pas directement le compte de résultat et est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2018 reste constant sur une année.

Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

(en millions d'euros)	31/12/2018			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité		Impact du calcul de sensibilité	
	+ 25 bp	- 25 bp	+ 25 bp	- 25 bp
Dettes à taux variables après couverture comptable	(5,0)	5,0		
Actifs à taux variable après couverture comptable	0,6	(0,6)		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	0,0	0,0		
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie			0,0	0,0
Total	(4,4)	4,4	0,0	0,0

18.1.2. Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable					
	Juste valeur	Notionnel	≤ 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
31/12/2018	25,7	1 550,0			500,0	1 050,0
31/12/2017	24,6	1 625,0	75,0		500,0	1 050,0

Ces opérations couvrent les émissions obligataires à taux fixe du Cofiroute.

18.1.3. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

L'exposition de Cofiroute aux risques de variation des flux d'intérêt futurs est générée par les flux des dettes à taux variable existantes au 31 décembre 2018.

Cofiroute met en place des swaps de taux d'intérêts et/ou des caps dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variables. Les flux contractuels de ces instruments dérivés sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

À la date de clôture, Cofiroute ne détient aucun instrument qualifié de couverture de flux de trésorerie.

Les montants inscrits en capitaux propres correspondent à des produits dérivés qualifiés d'instruments de couverture de flux de trésorerie dénoués. Ces montants impacteront le résultat de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Montant inscrit en capitaux propres	Montant repris au compte de résultat			
		≤1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤5 ans	> à 5 ans
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie dénoués	0,7	0,3	0,4	0,0	0,0
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	0,7	0,3	0,4	0,0	0,0

18.1.4. Produits dérivés non qualifiés de couverture

Au 31 décembre 2018, Cofiroute ne détient aucun instrument non qualifié de couverture.

Les opérations non qualifiées de couverture à fin 2017 concernaient des swaps adossés à l'emprunt obligataire de 600 millions d'euros arrivé à échéance courant 2018.

18.2. Risque de change

Cofiroute est exposé à un risque de change non significatif.

18.3. Risque de crédit et de contrepartie

Cofiroute est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banque, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement), de la souscription des produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et des créances financières.

Cofiroute a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Concernant le risque sur ses créances clients, Cofiroute considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est limitée du fait du grand nombre de clients et de leur dispersion géographique. Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires de Cofiroute. L'analyse des créances clients est présentée dans la note 12.3. "Analyse des créances clients".

Instruments Financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contrepartie définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour par la Direction Financière du Groupe lors de Comités de trésorerie sur la base d'un reporting trimestriel.

En complément, la Direction financière du Groupe diffuse des instructions fixant des limites par contrepartie autorisées et la liste des OPCVM autorisées.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés portés par Cofiroute intègre une composante risque de contrepartie pour les instruments dérivés actifs et une composante "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs. L'évaluation du risque de crédit est déterminée à partir de modèles mathématiques usuels pour des intervenants de marché. Au 31 décembre 2018, les ajustements comptabilisés au titre du risque de contrepartie et du risque de crédit propre ne sont pas matériels.

Accords de compensation au titre des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2018 et conformément aux dispositions d'IAS 32, les actifs et passifs financiers de Cofiroute (y compris instruments dérivés) ne sont pas compensés au bilan sauf dans le cas où Cofiroute bénéficie d'accords de compensation. Ces accords prévoient, en cas de défaillance du Groupe ou des établissements financiers avec lesquels il contracte une compensation entre les justes valeurs actives et passives des instruments financiers dérivés présentés dans l'état de situation financière IFRS.

Le tableau ci-après présente l'exposition nette de Cofiroute résultant de ces accords de compensation :

(en millions d'euros)	31/12/2018			31/12/2017		
	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan (*)	Impacts des accords de compensation	Total	Justes valeurs des dérivés reconnues au bilan (*)	Impacts des accords de compensation	Total
Instruments dérivés actifs	65,9	(4,0)	61,9	102,2	(27,1)	75,1
Instruments dérivés passifs	(40,0)	4,0	(36,0)	(72,9)	27,1	(45,8)
Instruments dérivés nets	25,8	0,0	25,9	29,3	0,0	29,3

(*) Montants bruts tels que présentés au bilan.

19. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur :

	31/12/2018										
	Catégories comptables							JV			
	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
<i>(en millions d'euros)</i>											
I - Actifs financiers non courants							0,0				0,0
II - Instruments dérivés actifs	(0,2)	66,1					65,9		65,9		65,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie							0,0		0,0		0,0
Comptes courants financiers actifs			227,4				227,4	227,4			227,4
Disponibilités			10,3				10,3	10,3			10,3
III - Actifs financiers courants			237,6				237,6	237,6	0,0	0,0	237,6
Total actif	(0,2)	66,1	237,6	0,0	0,0	0,0	303,5	237,6	65,9	0,0	303,5
Emprunts obligataires						(3 186,6)	(3 186,6)	(3 225,8)	(7,1)		(3 232,9)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(713,9)	(713,9)		(719,5)		(719,5)
IV - Dettes financières à long terme						(3 900,5)	(3 900,5)	(3 225,8)	(726,6)		(3 952,4)
V - Instruments dérivés passifs	0,4	(40,4)					(40,0)		(40,0)		(40,0)
Autres dettes financières courantes							0,0	0,0			0,0
VI - Passifs financiers courants							0,0	0,0			0,0
Total passif	0,4	(40,4)	0,0	0,0	0,0	(3 900,5)	(3 940,5)	(3 225,8)	(766,6)	0,0	(3 992,4)
Valeur comptable des catégories	0,2	25,7	237,6	0,0	0,0	(3 900,5)	(3 637,0)	(2 988,1)	(700,8)	0,0	(3 688,9)

Comptes individuels IFRS au 31 décembre 2018

Annexe aux comptes individuels IFRS

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable ainsi que la juste valeur des actifs et passifs financiers telles que publiées au 31 décembre 2017 selon les catégories définies par l'IAS 39 :

(en millions d'euros)	31/12/2017										
	Catégories comptables						JV				
	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option JV)	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation non cotés				0,0			0,0			0,0	0,0
I - Actifs financiers non courants				0,0			0,0			0,0	0,0
II - Instruments dérivés actifs	30,3	71,8					102,2		102,2		102,2
III - Créances exploitation					110,2		110,2		110,2		110,2
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			4,0				4,0		4,0		4,0
Équivalent de trésorerie			835,6				835,6		835,6		835,6
Disponibilités			4,9				4,9	4,9			4,9
IV - Actifs financiers courants			844,6				844,6	4,9	839,6	0,0	844,6
Total actif	30,3	71,8	844,6	0,0	110,2	0,0	1 056,9	4,9	1 052,0	0,0	1 056,9
Emprunts obligataires						(3 802,3)	(3 802,3)	(3 956,0)	(9,2)		(3 965,2)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(844,4)	(844,4)		(850,9)		(850,9)
V - Dettes financières non courantes						(4 646,7)	(4 646,7)	(3 956,0)	(860,1)		(4 816,2)
VI - Instruments dérivés passifs	(25,6)	(47,3)					(72,9)		(72,9)		(72,9)
VII - Dettes fournisseurs						(80,0)	(80,0)		(80,0)		(80,0)
Autres dettes financières courantes							0,0	0,0			0,0
VI - Passifs financiers courants							0,0	0,0			0,0
Total passif	(25,6)	(47,3)	0,0	0,0	0,0	(4 726,7)	(4 799,6)	(3 956,0)	(1 013,0)	0,0	(4 969,0)
Valeur comptable des catégories	4,7	24,6	844,6	0,0	110,2	(4 726,7)	(3 742,6)	(3 951,1)	39,0	0,0	(3 912,1)

En 2018, les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées.

H. Avantages du personnel et paiements en actions

20. Provisions pour avantages du personnel

Au 31 décembre 2018, la part à plus d'un an des provisions pour avantages du personnel se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Provisions pour engagements de retraite	19,7	18,8
Provisions pour avantages du personnel	19,7	18,8

20.1. Provisions pour engagements de retraite

Principes comptables

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan pour le personnel en activité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Selon les dispositions de la norme IAS 19, pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) à l'actif ou au passif du bilan.

La charge comptabilisée en résultat opérationnel au cours de chaque période comprend le coût des services rendus ainsi que les effets de toute modification, réduction ou liquidation de régime. L'impact de désactualisation reconnue sur la dette actuarielle et les produits d'intérêts sur actifs de régime sont comptabilisés en autres charges et produits financiers. Les produits d'intérêts des actifs de couverture sont calculés en utilisant le taux d'actualisation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies.

Les impacts de réévaluation du passif net au titre des prestations définies (le cas échéant de l'actif) sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Ils comprennent principalement :

- les gains et pertes actuariels sur l'engagement résultant des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée) ;
- la surperformance (sous-performance) des actifs du régime, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des actifs du régime et leur rémunération calculée sur la base du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en "Autres passifs courants hors exploitation".

Au 31 décembre 2018, les provisions pour engagements de retraite s'élevaient à 20,1 millions d'euros (dont 19,7 millions d'euros à plus d'un an) contre 19,3 millions d'euros au 31 décembre 2017 (dont 18,8 millions d'euros à plus d'un an).

Les engagements de retraite de Cofiroute portant sur des régimes à prestations définies se décomposent en deux catégories :

- les engagements portés directement par Cofiroute, qui font l'objet de provisions inscrites au bilan IFRS. Il s'agit d'indemnités de fin de carrière, de régimes de retraite complémentaires à prestations définies ;
- les régimes donnant lieu à un préfinancement au travers d'un contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurance.

Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites au bilan sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

Plan	2018	2017
Taux d'actualisation	1,70 %	1,75 %
Taux d'inflation	1,60 %	1,60 %
Taux de revalorisation des salaires (hors inflation)	1,00 %	1,00 %

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	24,0	24,1
Juste Valeur des actifs de couverture	(3,9)	(4,7)
Déficit (ou surplus)	20,1	19,3
Provision reconnue au passif du bilan	20,1	19,3

Évolution de la dette actuarielle et des actifs de couverture sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite		
À l'ouverture de la période	24,1	25,2
dont engagements couverts par des actifs de couverture	4,7	5,4
Coût des services rendus au cours de la période	0,9	1,0
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	0,4	0,3
Coût des services passés (modifications et réductions de régime)	0,0	0,0
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ^(*)	(0,3)	(1,3)
dont impact des changements d'hypothèses démographiques	0,0	0,0
dont impact des changements d'hypothèses financières	0,1	(1,6)
dont gains et pertes d'expérience	(0,5)	0,3
Prestations versées aux bénéficiaires	(0,8)	(1,2)
Cessions d'entreprises et autres	(0,2)	0,1
À la clôture de la période	24,0	24,1
dont engagements couverts par des actifs de couverture	3,9	4,7

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Actifs de couverture		
À l'ouverture de la période	4,7	5,4
Produits d'intérêts sur la période	0,1	0,1
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global ^(*)	0,0	0,1
Prestations versées aux bénéficiaires	(0,9)	(0,8)
À la clôture de la période	3,9	4,7

^(*) Gains et pertes d'expérience correspondant à l'écart observé entre le rendement réel des actifs et un rendement nominal calculé à partir du taux d'actualisation de la dette actuarielle.

Variation de la provision pour engagements de retraite sur la période

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Provision pour engagements de retraite reconnue au passif du bilan		
À l'ouverture de la période	19,3	19,9
Charge totale reconnue au titre des engagements de retraite	1,0	1,3
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	(0,4)	(1,4)
Prestations versées aux bénéficiaires	0,1	(0,4)
À la clôture de la période	20,1	19,3

Détail des charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2018	2017
Coût des services rendus au cours de la période	(0,9)	(1,0)
Coût d'actualisation de la dette actuarielle	(0,4)	(0,3)
Produits d'intérêts sur la période	0,1	0,1
Impact des liquidations de régime et autres	0,2	(0,1)
Total	(1,0)	(1,3)

Répartition des actifs de couverture par type de support

	31/12/2018	31/12/2017
	Zone Euro	Zone Euro
Actions	7 %	7 %
Obligations	85 %	84 %
Immobilier	8 %	9 %
Total répartition des actifs de couverture	100 %	100 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	3,9	4,7
Taux de couverture de la dette actuarielle (en %)	16 %	20 %

20.2. Autres avantages au personnel

Les provisions pour autres avantages au personnel concernent les provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés (CATS), elles sont évaluées selon la valeur actualisée des prestations futures.

Au 31 décembre 2018, le montant des provisions relatives aux accords de cessation anticipée d'activité des travailleurs salariés s'élevait à 0,1 million d'euros (en totalité à moins d'un an).

21. Paiements en actions

Principes comptables

Les salariés de Cofiroute bénéficient des plans d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe (en France et à l'international) octroyés par la société mère VINCI.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans d'épargne Groupe VINCI et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 " Paiements fondés sur des actions ". L'attribution d'actions de performance et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe en France et à l'international représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés par VINCI sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des actions de performance et du plan d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle. En conséquence, Cofiroute a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance et de le présenter sur une ligne séparée, " Paiements en actions (IFRS 2) ", du résultat opérationnel courant.

Plans d'attribution d'actions de performance

S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

Le Conseil d'administration de VINCI du 7 février 2018 a décidé d'attribuer de façon définitive aux bénéficiaires du plan d'incitation à long terme du 14 avril 2015 l'intégralité des actions de performance attribuées à l'origine, après satisfaction des conditions de performance et de présence.

Le Conseil d'administration de VINCI du 17 avril 2018 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance qui consiste en l'attribution à certains collaborateurs, d'une allocation conditionnelle d'actions de performance. Ces actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans. Elles sont conditionnées à la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et à des conditions de performance.

Plan d'épargne Groupe VINCI

Concernant le plan d'épargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscriptions conformément aux autorisations de l'assemblée générale. En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne sur vingt jours du cours de Bourse précédant le Conseil d'administration ayant fixé le prix de souscription. Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 2 500 euros par personne et par an jusqu'au 31 décembre 2017. À compter du 1^{er} janvier 2018, le montant maximum de l'abondement dont pourront profiter les salariés en souscrivant aux plans d'épargne Groupe France est porté à 3 500 euros. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2, sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : quatre mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : cinq ans.

Le nombre estimé de titres souscrits à la fin de la période de souscription est calculé selon une méthode de régression linéaire basée sur des observations historiques relatives aux plans 2007-2017 en tenant compte d'un coût d'indisponibilité des parts du FCPE.

Le coût d'indisponibilité est estimé du point de vue d'une tierce partie qui détiendrait un portefeuille diversifié et serait prête à acquérir les titres bloqués en contrepartie d'une décote. Celle-ci devrait correspondre à la rentabilité exigée par un investisseur sur les fonds propres alloués en vue de se couvrir contre le risque de marché durant la période d'indisponibilité de cinq ans. Le risque de marché est évalué sur une base annuelle selon une approche value at risk.

La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2018 au titre des paiements en actions s'est élevée à 2,5 millions d'euros dont 0,7 million d'euros au titre du plan d'épargne Groupe, (2 millions d'euros en 2017, dont 0,6 million d'euros au titre du plan d'épargne Groupe).

I. Autres notes

22. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec le Groupe VINCI et autres parties liées (essentiellement des sociétés pour lesquelles le Groupe détient une participation).

22.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux de Cofiroute sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente la rémunération et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par Cofiroute aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du Comité exécutif de Cofiroute. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2018 et 2017 selon le détail suivant :

(en millions d'euros)	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	2018	2017
Rémunérations	1,2	1,3
Charges sociales patronales	0,6	0,6
Avantages postérieurs à l'emploi	0,0	0,0
Indemnités de fin de contrat	0,0	0,0
Paiements en actions ⁽⁴⁾	0,9	1,1
Provision pour retraites comptabilisées au bilan	0,4	0,3

⁽⁴⁾ Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 et selon les modalités décrites en note H.21. " Paiements en actions ".

Cofiroute n'attribue pas aux membres du Comité exécutif de régime de retraite complémentaire. Ils bénéficient du régime décrit en note H.20.1. " Provisions pour engagements de retraite ".

Les mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite complémentaire dont l'engagement est pris par la maison mère VINCI SA.

22.2. Transactions avec le Groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2018 et 2017 entre Cofiroute et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

VINCI (en millions d'euros)	2018	2017
Charges de construction	(33,3)	(35,9)
Créances clients	3,7	5,9
Distribution de dividendes	461,5	192,4
Fournisseurs d'exploitation	15,8	13,5
Dettes sur immobilisations du domaine concédé	10,3	6,7
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	1,7	2,1
Charges et produits financiers	0,0	(0,5)
Autres charges externes	(15,2)	(26,2)

23. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant global des honoraires des commissaires aux comptes est de 176 milliers d'euros pour l'exercice 2018 (stable par rapport à 2017).

Il se décompose en 94 milliers d'euros pour Deloitte & Associés (dont 72 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes et 22 milliers d'euros correspondants à d'autres missions facturées en 2018) et 83 milliers d'euros pour KPMG (dont 72 milliers d'euros relatifs au commissariat aux comptes et 11 milliers d'euros correspondants à d'autres missions facturées en 2018).

J. Événements postérieurs à la clôture

Tarifs

Les tarifs du Duplex A86 ont été augmentés au 1^{er} janvier 2019 en application de l'arrêté interministériel du 26 décembre 2018.

Les tarifs de péage du réseau interurbain ont été augmentés au 1^{er} février 2019 en application du Contrat de Concessions et du Contrat de Plan. La hausse du tarif kilométrique moyen est de + 1,65 %.

Sur son réseau interurbain, Cofiroute mettra en place à compter du 1^{er} février 2019 un tarif préférentiel pour les usagers réguliers grâce à de nouveaux abonnements : tout conducteur effectuant au moins 10 allers/retours dans le mois sur un même itinéraire pourra bénéficier d'une réduction de 30 % des tarifs des péages sur l'ensemble des trajets.

Affectation du résultat 2018

Le Conseil d'administration a arrêté, le 1^{er} février 2019, les états financiers individuels IFRS au 31 décembre 2018. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 22 mars 2019 un dividende de 143,61 euros par action au titre de cet exercice, qui compte tenu de l'acompte déjà versé le 30 août 2018 (23,77 euros par action) porterait le solde du dividende à distribuer à 119,84 euros par action, lequel serait versé au plus tard le 29 mars 2019.

K. Litiges

À la connaissance de la société Cofiroute, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la société.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels IFRS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Cofiroute
Société Anonyme
Siège social : 12-14, rue Louis Blériot
92500 Rueil Malmaison
Capital social : 158 282 124 €

Monsieur le Président du Conseil d'administration,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cofiroute et en réponse à votre demande, nous avons effectué un audit des comptes individuels IFRS de la société Cofiroute relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes individuels IFRS ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes individuels IFRS ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes individuels IFRS. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes individuels IFRS présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, le patrimoine et la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 1^{er} février 2019

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Philippe BOURHIS
Associé

Deloitte & Associés
Frédéric SOULIARD
Associé



Siège social
12, rue Louis Blériot
CS 30035
92506 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 55 94 70 00
www.vinci-autoroutes.com